

Délibération n°2024\_04\_11\_26

Objet : Enquête publique préalable à l'autorisation environnementale pour le projet d'une Unité de Valorisation Énergétique des Boues (UVEB) sur le site Maera - Avis

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, le Conseil municipal de la commune de Pérols (Hérault), régulièrement convoqué le vendredi 5 avril 2024, s'est réuni à 19h00, au lieu ordinaire des séances, salle YVES ABRIC, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RICO.

**Nombre de membres en exercice : 29**

**Nombre de membres présents : 21**

**Nombre de membres représentés : 7**

**Secrétaire de séance : Romain CASAS-MATEU**

**Présents :**

Jean-Pierre RICO - Mario MARCOU - Jocelyne TAVERNE - Jean-Marc MALEK - Xavier MIRALTY - Olivier BOUDET - Françoise BERTOUY - Patricia NIVASSE - Colette MORETEAU - Maryline BENEDETTI - Jean-Marc LEÏENDECKERS - Francine BOYER - Fabrice IRANZO - Romain CASAS-MATEU - Laurie BELTRA - Karine BREITHEL - Philippe CATTIN-VIDAL - Patrick PASQUIER - Laurent TATON - Caroline SAROCHAR - Cathy PROST

**Absents représentés :**

Brigitte RODRIGUEZ pouvoir à Colette MORETEAU - Michel LITTON pouvoir à Jean-Marc LEÏENDECKERS - Pascale MARCHAL pouvoir à Maryline BENEDETTI - Benoît DELTOUR pouvoir à Olivier BOUDET - Quentin BOINET pouvoir à Xavier MIRALTY - Eric CAVAGNA pouvoir à Patrick PASQUIER - Muriel POUJOL pouvoir à Philippe CATTIN-VIDAL

**Absent :**

Bernadette CONTE-ARRANZ

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

---

**Monsieur Jean-Pierre RICO, Maire, rapporte :**

Par arrêté n° 2024-03-DRCL-0105 en date du 27 mars 2024, Monsieur le Préfet de l'Hérault a décidé l'ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale portée par la Régie des eaux de Montpellier Méditerranée Métropole (Régie des eaux) pour la création d'une Unité de Valorisation Énergétique

des Boues sur la station de traitement des eaux usées Maera à Lattes. Cette enquête publique, dont le siège se situe à Lattes, se déroulera du lundi 22 avril 2024 à 9h au lundi 27 mai à 12h.

L'avis des Conseils municipaux des communes de Montpellier, Lattes, Pérols et Mauguio-Carnon ainsi que du conseil métropolitain de Montpellier Méditerranée Métropole, est demandé ; ces communes se situant dans le rayon d'affichage des 3 kms réglementaires définis par la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le projet envisagé par la Régie des eaux comprend la mise en œuvre d'une Unité de Valorisation Energétique des Boues avec production de chaleur. Il est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), à étude d'impact et à enquête publique.

Il a fait l'objet, à l'initiative de la Régie des eaux, d'une concertation préalable du public dans le cadre des articles R.121-19 et L.121-16 du Code de l'Environnement entre le 3 mars 2023 et le 2 avril 2023.

Dans le cadre de la modernisation de la station de traitement des eaux usées Maera à Lattes, la Régie des eaux porte le projet de mise en œuvre d'une unité de valorisation énergétique des boues. Cette unité, permet de transformer les résidus issus du traitement des eaux usées (les boues) en sources d'énergie renouvelable, tout en réduisant la quantité de déchets à éliminer.

Les objectifs du projet sont, non seulement de fiabiliser et pérenniser la filière de traitement des eaux usées en rendant la Métropole autonome sur le traitement des boues, mais aussi de réduire de façon significative les nuisances associées à leur gestion. Ainsi, l'unité de valorisation énergétique des boues doit notamment permettre la réduction des flux de camions afin de limiter les nuisances sonores et olfactives.

Cette approche doit permettre également d'exploiter pleinement le potentiel énergétique des boues avec une valorisation de la chaleur sur site mais aussi une exportation vers le réseau de chaleur de la Métropole de Montpellier.

Au regard de ses implications économiques, sociales et environnementales, le projet constitue un véritable atout pour le territoire tout en améliorant le cadre de vie des riverains.

Après étude du dossier technique, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Émettre un avis favorable concernant ce projet.

Après en avoir délibéré, à l'issue d'un vote à main levée, le Conseil municipal adopte la présente délibération à l'unanimité des voix exprimées.

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

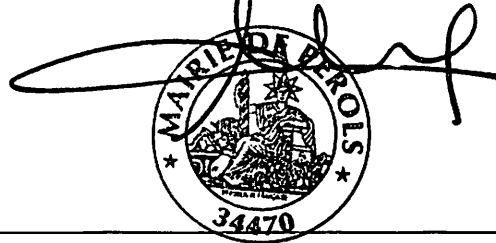
Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

Fait à Pérols, le 15/04/2024  
AID : 034-213401987-20240411-2024\_04\_11\_26-DE

Le Maire,  
Jean-Pierre RICO



**Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux dans un délai de deux mois adressé au Maire ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou notification.**